## LA DUREE DU TRAVAIL EMPLOYE



- 3 heures minimum de travail par jour.
- 10 heures maximum de travail par jour pour les temps complets.
- 8 heures maximum de travail par jour pour les temps partiels pouvant être portées à 10h si acceptation du salarié.
- 13 heures d'amplitude maximale par jour de travail (pauses, repas et coupures compris).
- 48 heures et 44 heures sur une moyenne de 12 semaines par semaine civile (du lundi au dimanche).
- Une planification de 6 jours de travail consécutifs sur 2 semaines de maximum 44 heures est exceptionnelle.
- Après 6 jours consécutifs de travail : 2 jours de repos accolés.
- Salarié de plus de 50 ans : maximum 5 jours consécutifs de maximum 40 heures.